

**DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES RESSOURCES,
EDUCATION ET NUMERIQUE**
Direction des Ressources humaines

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE

Monsieur Vincent LOISON
Technicien territorial principal 1^{ère} classe
Chef du bureau Conduite d'opérations et conservation du domaine public fluvial
Service Eau et rivières domaniales
Direction des Territoires, de l'agriculture et du développement durable
Direction générale adjointe des Infrastructures et du Développement territorial

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Considérant le recrutement de Monsieur LOISON, technicien territorial principal 1^{ère} classe, en qualité de Chef du bureau Conduites d'opérations et conservation du domaine public fluvial, à compter du 1^{er} février 2024,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département,

ARRETE

- ARTICLE 1 Délégation est donnée à Monsieur LOISON, technicien territorial principal 1^{ère} classe, Chef du bureau Conduite d'opérations et conservation du domaine public fluvial, à l'effet de signer :
- les bons et lettres de commande dans la limite de 5 000 € HT,
 - les certificats du service fait.
- ARTICLE 2 Délégation est donnée à Monsieur LOISON, à l'effet de signer les ampliements et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.
- ARTICLE 3 Monsieur le Directeur général des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur LOISON et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Le Président du Conseil départemental,



Dominique LE MÈNER

Le Président du Conseil départemental certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le 06 FEV. 2024
après dépôt en préfecture le 06 FEV. 2024
après publication ou notification le 07 FEV. 2024